

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
A L'OCCASION DE LA 9ème EDITION « UN JARDIN DANS MA VILLE» ORGANISEE A SAINT-
DIE-DES-VOSGES LES 20 ET 21 MAI 2023**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
- VU les articles R 412-49 et R 417-10 du Code de la Route,
- CONSIDERANT que la manifestation « Un jardin dans ma ville » nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : A l'occasion de la 9ème édition « Un jardin dans ma ville »,

Le stationnement sera gratuit toute la journée du samedi 20 mai 2023.

Le stationnement sera interdit du vendredi 19 mai 2023 à 17 heures 30 au dimanche 21 mai 2023 à 22 heures :

- rue Thiers,
- quai Maréchal de Lattre de Tassigny,
- rue Stanislas, tronçon entre la rue Thiers et le carrefour rue du Gymnase Vosgien / rue Jean-Jacques Baligand,
- rue Dauphine, tronçon entre la rue Thiers et le carrefour rue Joseph Mengin / rue de l'Evêché,
- parking du quai Maréchal Leclerc.

Le stationnement sera réservé aux exposants et prestataires du vendredi 19 mai 2023 à 19h00 au dimanche 21 mai 2023 à 22h00 :

- place de l'Europe suivant les emplacements délimités (sur la moitié du parking),
- parking du quai Maréchal Leclerc.

La circulation sera interdite du vendredi 19 mai 2023 à 19 heures au dimanche 21 mai 2023 à 22 heures :

- rue Thiers,
- rue Stanislas, tronçon entre la rue Thiers et le carrefour rue du Gymnase Vosgien / rue Jean-Jacques Baligand,
- rue Dauphine, tronçon entre la rue Thiers et le carrefour rue Joseph Mengin / rue de l'Evêché,
- quai Maréchal de Lattre de Tassigny.
- parking du quai Maréchal Leclerc.

L'accès aux exposants dans le périmètre sécurisé de la rue Thiers sera possible aux dates et heures suivantes :

- vendredi 19 mai 2023, de 19h00 à 21h00, par la rue Stanislas ou le rond point du Modulor (installation),
- samedi 20 mai 2023, de 7h00 à 8h45, par la rue Stanislas ou le rond point du Modulor (installation),
- dimanche 21 mai 2023, à partir de 18h00, par la rue Stanislas ou le rond point du Modulor, pour leur permettre de quitter la manifestation.

L'accès aux exposants dans le périmètre sécurisé du quai du Maréchal de Lattre de Tassigny sera possible aux dates et heures suivantes :

- samedi 20 mai 2023, de 7h00 à 8h45, par le rond point du Modulor (installation),
- samedi 20 mai 2023, à partir de 19h00, par le rond point du Modulor, pour leur permettre de quitter la manifestation,
- dimanche 21 mai 2023, de 7h00 à 8h45, par le rond point du Modulor (installation),
- dimanche 21 mai 2023, à partir de 18h00, par le rond point du Modulor, pour leur permettre de quitter la manifestation.

L'accès aux périmètres sécurisés ou le départ ne seront pas possibles en dehors de ces horaires.

Article 2 : Des panneaux signalant ces interdictions et des panneaux de déviation seront mis en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 avril 2023,



Le Maire,

Bruno TOUSSAINT